



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE MINISTRE

Paris, le **02 AOUT 2021**

Nos références : MEFI-D21-11967
Vos références : Votre lettre du 19 avril 2021

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation dans laquelle se trouve un certain nombre de gérants majoritaires de sociétés à responsabilité limitée ayant fait l'objet d'une procédure collective et qui sont débiteurs de dettes de cotisations et contributions sociales à l'égard des organismes de sécurité sociale.

Soyez assuré que le Gouvernement a connaissance de cette difficulté et met tout en œuvre pour y remédier.

Ainsi, je souhaite que soit prise en compte la situation délicate que vous décrivez. C'est pourquoi, j'ai demandé à Alain Griset de travailler sur un projet de loi relatif aux travailleurs indépendants. Une disposition comprendra une adaptation du code de la consommation afin de permettre à ces chefs d'entreprise d'accéder à la procédure de surendettement des particuliers au titre de ces dettes personnelles nées de leur activité professionnelle.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bruno LE MAIRE

Monsieur Jacques MAIRE
Député des Hauts-de-Seine
126 rue de l'université
75355 Paris



139 rue de Bercy – 75572 Paris
Cedex 12